

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2382

5 novembre 2010

SOMMAIRE

AEIF LH Sub 05 S.à r.l.	114331	Finspace S.A.	114317
AEIF LH Sub 06 S.à r.l.	114331	Fortuna Select Fund	114332
AEIF LH Sub 07 S.à r.l.	114332	Il Destino	114331
AEIF LH Sub 08 S.à r.l.	114332	in vino, Gildas S.à r.l.	114329
AEIF LH Sub 09 S.à r.l.	114332	Leverage S.à r.l.	114327
AEIF LH Sub 10 S.à r.l.	114333	Logica Luxembourg S.A.	114327
AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.	114331	MindRich S.à r.l.	114327
Agilitas S.A.	114336	Notz, Stucki Europe S.A.	114328
All Mechanics Trading S.A.	114333	Opus Investments Manager S.à r.l.	114328
All Mechanics Trading S.A.	114333	Peiffer Constructions S.à r.l.	114328
BBF SAH	114334	Polyfilms Group S.A.	114328
BBF SAH	114334	Sam et Lux s.à r.l.	114329
BBF SAH	114334	Sartos Investments S.A.	114336
BBF SAH	114334	Savini Frères S.à r.l.	114333
Café Europa S.à r.l.	114334	Screaming Eagle S.A.	114303
Café Europa S.à r.l.	114336	S.C. S.A.	114329
Carmelia Investments S.A.	114335	Tasco International S.à r.l.	114335
Coiffure Raison	114335	TPG Capital - Russia, S.à r.l.	114330
Coiffure Raison	114336	Tube I S.à r.l.	114329
Deutsche Benelux Investitionen (Luxem- bourg) S.A.	114336	Vensolis S.A.	114330
Fachmarkt Luxembourg Holdings S.à r.l.	114309	VGV Poolfonds HF Harcourt SA, SICAV- FIS	114330
Fidustar S.A.	114330	WB Invest Sàrl	114290
		WT Holding Lux S.à r.l.	114303

WB Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 155.705.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of September.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. GS Management, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 21 rue Lesueur 75116 Paris, registered with the Paris register of commerce and companies, under number 419.245.402,

here represented by Vanessa Schmitt, lawyer, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney,

2. Al Shams Investments Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at P.O Box 665, Roseneath, the Grange, Saint Peter Port, Guernsey, registered with the register of commerce and companies of Guernsey, under number 47666

here represented by Vanessa Schmitt, lawyer, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The powers of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “WB Invest SARL” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Clémency, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000), represented by ten thousand shares (10,000) shares in registered form, with a par value of ten euro (EUR 10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are transferable between shareholders in accordance with the provisions of article 7 of the Articles. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject, further to the exercise of the pre-emption right of article 7.2 of the Articles (of the potential exercise of the tag along right of article 7.3 of the Articles), to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

Art. 7. Transfer restrictions.**7.1. Lock-up**

7.1.1 The shareholders commit not to sell all or any of their Titles during a period of two (2) years as from the incorporation of the Company (the Lock-up Period).

7.1.2 The shareholders shall refrain to proceed to any transfer of Titles otherwise than in cash.

7.2. Pre-emptive Right

7.2.1 Subject to the Lock-up Period, if one or several shareholders of the Company (a Seller) intend to transfer to a Third Party or to another shareholder, all or any of its Titles of the Company (the Offered Titles), the Seller will notify in writing (the Transfer Notification) to the other shareholders of the Company and to the Board, his decision to transfer, with a copy of the Offer and will offer (the Proposition of Transfer) to sell the Offered Titles to the other shareholders of the Company (the Beneficiaries of the Offer) according to the same modalities and on the same conditions as those contained in the Offer. The Transfer Notification will also contain the information necessary for the exercise, as the case may be, by the Beneficiaries of the Offer of their tag along right mentioned in article 7.3 below.

7.2.2 The Beneficiaries of the Offer, if they wish to pre-empt, will have a thirty (30) days period following the Transfer Notification (the Period of Pre-emption) to accept the Proposition of Transfer by written notification to the Seller and to the Board (the Notification of Pre-emption). Each Beneficiary of the Offer will have to indicate in the Notification of Pre-emption the number of Offered Titles which he wishes to pre-empt and to specify if he also wishes to pre-empt, if necessary, all or any of the Titles which could be given up in application of the article 7.3, these last Titles being deemed to be the Offered Titles for the needs of the present article. Each Notification of Pre-emption will be unconditional and irrevocable. The right of pre-emption, if it is exercised by the Beneficiaries of the Offer in the conditions defined below, will have, in order to be effective, to concern the all of the Offered Titles (including, if necessary, the Titles which could be transferred in application of the article 7.3), if not, the Seller can freely make the envisaged Transfer, subject to the other conditions of the this article.

7.2.3 Each Beneficiary of the Offer having exercised his right of preemption will be entitled to the Titles which he pre-empted. However if all the offers of repurchase of the Beneficiaries of the Offer are on aggregate upper to that of the Offered Titles, the Offered Titles will be distributed between the aforementioned Beneficiaries of the Offer within the limits of their respective demands and in proportion to their participation (in the capital) in the group constituted by the aforementioned Beneficiaries of the Offer (that is on a 100% basis), the balance not so distributed being attributed to the pre-emptive party having asked for the largest number of Titles and, in case of equality, to the Beneficiary of the Offer who will have the sent first one an Notification of Pre-emption

7.2.4 The price of the Offered Titles to be purchased by the Beneficiaries of the Offer having pre-empted according to the present article 7.2 will be payable in cash within ninety days (90) days as from the date of the Transfer Notification.

Unless otherwise agreed between the Seller and the Beneficiaries of the Offer having pre-empted, the transfer of ownership of the Offered Titles to the Beneficiaries of the Offer having pre-empted will take place, concomitantly with the payment of the price. The Seller will hand out the acts of Transfer necessary to validly transfer the Offered Titles to the Beneficiaries of the Offer having preempted against payment of the corresponding sale price.

7.2.5 If, upon expiry of the Period of Pre-emption (the Deadline), it emerges that the Beneficiaries of the Offer did not send the Notification of Preemption for a number of Titles at least equal to the Offered Titles, the Seller can accept the Offer as far as the Beneficiaries of the Offer are effectively enabled to exercise their tag along right mentioned in article 7.3 below and, if the envisaged transferee is a Third Party, if he was approved by the shareholders according to article 6.2 of the Articles.

It is specified in this respect and if need be that the Seller can realize the Transfer only provided that the Transfer of the Offered Titles intervenes - in the conditions of the Offer - within thirty (30) days following the decision of approval.

7.3. Tag Along Right

7.3.1 In case a Transfer Notification is sent according to the provisions of article 7.2.1, each of the other shareholders, if he also wishes to transfer his Titles in the conditions of the Offer instead of exercising his right of pre-emption (below, in the present article, the Selling Shareholder), will benefit from a tag along right allowing him to transfer all or any of his Titles at the same time and to the same conditions as the Seller(s). In such case, each of the Selling Shareholders will inform the Seller and the Board in writing during the Period of Pre-emption.

7.3.2 In order to ensure that the repurchase of the Titles of the Company held by each Selling Shareholder by the potential purchaser (or by the Beneficiary(ies) of the Offer having exercised their right of pre-emption), the Seller(s) will be able to transfer the ownership of their Titles of the Company or to receive the price for such Titles only simultaneously to the Transfer to the potential purchaser (or to Beneficiary(ies) of the Offer having exercised their right of preemption) of the property of the Titles of the Company of every Selling and to the payment of the corresponding price.

7.3.3 In case of lack of acquisition of the Titles of the aforementioned Selling Shareholders by the potential purchaser (or by the Beneficiary(ies) of the Offer having exercised their right of pre-emption) and subject that the Seller(s) have effectively transferred the Offered Titles to the potential purchaser (or to Beneficiary(ies) of the Offer having exercised their right of pre-emption), the Seller(s) will be bound to acquire the Titles of the Selling Shareholders on the same conditions as those stipulated above.

7.4. Offer of a Third Party on all of the Titles of the Company

7.4.1 Subject to the Lock-up Period, if one of the shareholders receives from one or several Third Parties or, as the case may be, one or several other shareholders (the Purchaser) an Offer to purchase all of Titles of the Company, and if the aforementioned shareholder wishes to accept this Offer (the Seller) and to force so the other shareholders of the Company (the Selling Shareholders) to transfer their Titles, they will send to the Selling Shareholders a Drag Along Notice the contents of which are described in the article 7.2.1 by indicating their intention to take advantage of conditions of the present article 7.4. In such case:

(a) the Seller will have the possibility to require the Selling Shareholders that they transfer him, with a right of substitution to the benefit of the anticipated Purchaser, all their Titles, at the price and to the terms and conditions of the Offer received and described in the Drag Along Notice.

(b) the Selling Shareholders will be bound to transfer their Titles according to the above on the condition that the acquisition of the all of the Titles by the Purchaser is made within three (3) months as from the date of delivery of the Drag Along Notice.

7.4.2 The Selling Shareholders will hand out to the Purchaser, against payment of the price, any contracts of transfer and necessary documents to operate the transfer of ownership of the Titles, duly completed and signed.

7.4.3 In the case where the Seller would have notified to the Selling Shareholders the exercise of his rights in accordance with the present article in the delays and conditions contemplated above, but where one or several Selling Shareholder (s) fail(s) to execute his/their obligations in accordance with the present article, the Seller can deposit with the Caisse des Consignations or with any other top rated bank the price of the Titles from which the Transfer would not have been obtained. In such case, the simple delivery to the Company of the copies of the Drag Along Notice indicating the will to exercise the conditions of the present paragraph and of the receipt of deposit will be worth title of transfer and will force the Company to record the corresponding transfer in the share register and in the accounts of corresponding shareholders.

7.4.4 In case of exercise of this faculty of forced Transfer, the provisions of article 7.2 shall not apply.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company is managed by a board of managers composed of four managers (the Board), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

9.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented for the day-to-day management of the Company and by the unanimity of the votes by the managers present or represented in all other matters. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

9.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in matters regarding the day-to-day management by the sole signature of any manager.

(ii) The Company is bound towards third parties in all other matters by the unanimous consent of all the managers.

(iii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than 30% of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 15. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers

and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2 The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

VIII. Definitions

Art. 19. Definitions.

Control means a company controlling another either: (i) when it holds directly or indirectly a fraction of the capital conferring it the majority of the rights to vote in the general meetings of this company, (ii) when it has only the majority of the rights to vote in this company by virtue of an agreement concluded with the other shareholders and which is not contrary to the interest of the company, (iii) when it determines de facto, by the voting rights it has, the decisions in the general meetings of this company or (iv) when it is shareholder of this company and has the power to appoint or to dismiss the majority of the members of the board of management or supervisory board of this company. The company is deemed to exercise this control when it holds directly or indirectly, a fraction of the voting rights superior to 40% and when no other partner or shareholder holds directly or indirectly a fraction superior to its. For the application of this definition, two or several persons acting in concert are considered as controlling collectively the other one when they determine in fact the decisions taken in general meetings.

Offer means a firm, irrevocable and written offer concerning the immediate acquisition or transfer of a specified number of Titles, which indicates (i) the number and the nature of the Titles which transfer or acquisition is envisaged, (ii) the nature of the envisaged transfer, (iii) the price or the other offered or required counterpart for each Title, (iv) the precise modalities of the offer (in particular with regard to the terms of payment of the price), (v) the name and the address of the purchaser (as well as all corporate information and details) and of the persons who Control it on top, directly or indirectly and (vi) if the buyer is a Third Party, its firm and definitive commitment to adhere to any extra statutory agreement. Any Offer will be accompanied by an irrevocable commitment of the purchaser to acquire the transferred Titles, under the only reserve that the acquisition object of the offer is conditioned with in the extinction of the rights of the shareholders in accordance with the present, and, if necessary, any extrastatutory agreement.

Third Party means at any given date, each person or entity which is not a shareholder of the Company at this date.

Titles means, in article 7 of the Articles, share, unit or any right representative or susceptible to represent a quota of the share capital and/or the voting rights to the Company or giving the right, immediately or later, in particular by way of conversion, exchange or repayment, presentation of a coupon or in any way, to the allocation of a quota of the aforementioned capital and/or voting rights.

Transfer means any operation whether in return for remuneration or for free entailing the transfer of the full property, the bare ownership or the usufruct of Titles of the Company in particular, but without that this list be exhaustive, sales, exchanges, contributions, mergers, judicial transfers, auctions, constitution of trusts, donations, liquidations, universal transmissions of assets, liquidations of community or successions, including pursuant to a security (for example, a pledge), as well as any stripping of the property between one or several bare owners and one or several usufructuaries and any transfer concerning the property, the bare ownership, the usufruct or all other rights deriving from Titles of the Company (including any right to vote or to perceive a dividend), any renunciation of beneficiary mentioned or not as well as any transfer of preferential right of subscription attached to a Title.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

GS Management, represented as stated above, subscribes to five thousand (5,000) shares in registered form, with a par value of ten euro (EUR 10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of fifty thousand (EUR 50,000),

and

Al Shams Investments Limited, represented as stated above, subscribes to five thousand (5,000) shares in registered form, with a par value of ten euro (EUR 10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of fifty thousand (EUR 50,000).

The amount of one hundred thousand (EUR 100,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately currency and amount in letters one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for a period of two years:

- Mr Bernard Sagon, born on May 4, 1955 at Maisons-Alfort (France), having his address at 28, rue de Lubeck, 75116 Paris (France);

- Mr Jean-Paul Seiller, born on February 10, 1947 at Roquebrune sur Argens (France), having his address at 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-duchy of Luxembourg);

- Mr Paul Harrison, born on July 21, 1956 at Oxford (England), having his address at 2, Chemin Mont-Blanc, Sous-les-Sentiers 1270 Trélex (Switzerland);

- Ms Heather Gray, born on April 26, 1959 at Kingston (Jamaica), having her address at 5 B Waterloo Lane, Pembroke HM 08 (Bermuda).

2. The registered office of the Company is located at 9, rue Basse L-4963 Clémency, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtième jour de septembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. GS Management, une société régie par les lois de France, dont le siège social se situe à 21 rue Lesueur 75116 Paris (France), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 419.245.402,

représentée par Vanessa Schmitt, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

2. Al Shams Investments Limited, une société régie par les lois du Guernesey, dont le siège social se situe à P.O Box 665, Roseneath, the Grange, Saint Peter Port, Guernesey, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Guernesey, sous le numéro 47666,

représentée par Vanessa Schmitt, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est " WB Invest SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Clémency, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000), représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont cessibles conformément aux stipulations de l'article 7 des Statuts.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise, à l'issue de l'exercice du droit de préemption visé à l'article 7.2 des Statuts (et de l'exercice éventuel du droit de sortie conjointe totale visé à l'article 7.3 des Statuts), à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Restrictions de transfert.

7.1. Incessibilité

7.1.1 Les associés s'engagent irrévocablement à ne pas céder tout ou partie de leurs Titres pendant une durée de deux (2) ans à compter de l'immatriculation de la Société (la Période d'Inaliénabilité).

7.1.2 Les associés s'interdisent de procéder à toute cession de Titres autrement qu'en numéraire.

7.2. Droit de préemption

7.2.1 Sous réserve de la Période d'Inaliénabilité, si un ou plusieurs associés de la Société (un Cédant) envisage de céder à un Tiers ou à une autre associé, tout ou partie de ses Titres de la Société (les Titres Offerts), le Cédant notifiera par écrit (la Notification de Cession) aux autres associés de la Société et au Conseil, sa décision de céder, avec une copie de l'Offre et offrira (la Proposition de Cession) de vendre les Titres Offerts aux autres associés de la Société (les Bénéficiaires de l'Offre) selon les mêmes modalités et aux mêmes conditions que celles contenues dans l'Offre. La Notification de Cession contiendra également les informations nécessaires à l'exercice le cas échéant par les Bénéficiaires de l'Offre de leurs droits de sortie conjointe totale visés à l'article 7.3 ci-dessous.

7.2.2 Les Bénéficiaires de l'Offre, s'ils désirent préempter, disposeront d'un délai de trente (30) jours suivant la date de la Notification de Cession (le Délai de Préemption) pour accepter la Proposition de Cession par notification écrite au Cédant et au Conseil (la Notification de Préemption). Chaque Bénéficiaire de l'Offre devra indiquer dans la Notification de Préemption le nombre de Titres Offerts qu'il désire préempter et préciser s'il désire également préempter, le cas échéant, tout ou partie des Titres qui pourraient être cédés en application de l'article 7.3, ces derniers Titres étant réputés constituer des Titres Offerts pour les besoins du présent article. Chaque Notification de Préemption sera inconditionnelle et irrévocable. Le droit de préemption, s'il est exercé par les Bénéficiaires de l'Offre dans les conditions définies ci-après, devra, pour effectivement produire ses effets, porter sur l'intégralité des Titres Offerts (y compris, le cas échéant, sur les Titres qui pourraient être cédés en application de l'article 7.3), à défaut de quoi le Cédant pourra librement effectuer la Cession envisagée, sous réserve des autres stipulations des présentes.

7.2.3 Chaque Bénéficiaire de l'Offre ayant exercé son droit de préemption aura droit au nombre de Titres qu'il a préemptés. Toutefois si les offres de rachat réunies des Bénéficiaires de l'Offre concernent au total un nombre de Titres supérieur à celui des Titres Offerts, les Titres Offerts seront répartis entre lesdits Bénéficiaires de l'Offre dans la limite de leurs demandes respectives et au prorata de leur participation (en capital) dans le groupe constitué par lesdits Bénéficiaires de l'Offre (soit sur une base 100 %), le solde non ainsi réparti étant attribué au préempteur ayant demandé le plus grand nombre de Titres et, en cas d'égalité, au Bénéficiaire de l'Offre qui aura le premier adressé une Notification de Préemption.

7.2.4 Le prix d'achat des Titres Offerts à acquérir par les Bénéficiaires de l'Offre ayant préempté conformément au présent article 7.2 sera payable en numéraire dans les quatre-vingt-dix-jours (90) jours à compter de la date de la Notification de Cession. Sauf convention contraire entre le Cédant et les Bénéficiaires de l'Offre ayant préempté, le transfert de propriété des Titres Offerts aux Bénéficiaires de l'Offre ayant préempté aura lieu, concomitamment au paiement du prix. Le Cédant remettra des actes de Cession nécessaires pour valablement céder les Titres Offerts aux Bénéficiaires de l'Offre ayant préempté contre paiement du prix de Cession correspondant.

7.2.5 Si, à l'expiration du Délai de Préemption (la Date Limite), il ressort que les Bénéficiaires de l'Offre n'ont pas envoyé de Notification de Préemption pour un nombre de Titres au moins égal aux Titres Offerts, le Cédant pourra accepter l'Offre pour autant que les Bénéficiaires de l'Offre aient effectivement été mis en mesure d'exercer leur droit de sortie conjointe totale visé à l'article 7.3 ci-dessous et, si le cessionnaire envisagé est un Tiers, qu'il ait été agréé par les associés conformément aux dispositions statutaires visées à l'article 6.2 des Statuts.

Il est à cet égard précisé en tant que de besoin que le Cédant ne pourra réaliser la Cession qu'à condition que la Cession des Titres Offerts intervienne -aux conditions de l'Offre -dans un délai de trente (30) jours suivant la décision d'agrément.

7.3. Droit de sortie conjointe totale

7.3.1 Dans le cas où une Notification de Cession est envoyée conformément aux stipulations de l'article 7.2.1, chacun des autres associés, s'il souhaite également céder ses Titres aux conditions de l'Offre au lieu d'exercer son droit de préemption (ci-après, dans le présent article, l'Associé Sortant), bénéficiera alors d'un droit de sortie conjointe totale lui permettant de céder tout ou partie de ses Titres en même temps et aux mêmes conditions que le(s) Cédant(s). Dans cette hypothèse, chacun des Associés Sortants en informera le Cédant et le Conseil par écrit pendant le Délai de Préemption.

7.3.2 A l'effet de s'assurer du rachat des Titres de la Société détenus par chaque Associé Sortant par l'acquéreur pressenti (ou par le(s) Bénéficiaire(s) de l'Offre ayant exercé leur droit de préemption), le(s) Cédant(s) ne pourra(ont) céder la propriété de leurs Titres de la Société ni en recevoir le prix que simultanément à la Cession à l'acquéreur pressenti (ou à/aux Bénéficiaire(s) de l'Offre ayant exercé leur droit de préemption) de la propriété des Titres de la Société de chaque Associé Sortant et au paiement du prix correspondant.

7.3.3 A défaut d'acquisition des Titres desdits Associés Sortants par l'acquéreur pressenti (ou par le(s) Bénéficiaire(s) de l'Offre ayant exercé leur droit de préemption) et sous réserve que le(s) Cédant(s) ai(en)t effectivement cédé les Titres Offerts à l'acquéreur pressenti (ou à/aux Bénéficiaire(s) de l'Offre ayant exercé leur droit de préemption), le(s) Cédant(s) sera(ont) tenu(s) d'acquérir les Titres des Associés Sortants aux mêmes conditions que celles stipulées ci-dessus.

7.4. Offre d'un Tiers portant sur la totalité des Titres de la Société

7.4.1 Sous réserve de la Période d'Inaliénabilité, si l'un des associés reçoit d'un ou plusieurs Tiers ou, le cas, échéant, d'un ou plusieurs autres associés (l'Acquéreur) une Offre d'acquisition portant sur la totalité des Titres de la Société, et que ledit associé souhaite accepter cette Offre (le Cédant) et contraindre ainsi les autres Associés de la Société (les

Associés Sortants) à céder leurs Titres avec eux, ils adresseront aux Associés Sortants une Notification de Cession commune dont le contenu est décrit à l'article 7.2.1 en indiquant leur intention de se prévaloir des stipulations du présent article 7.4. Dans ce cas:

(a) le Cédant aura la faculté d'exiger des Associés Sortants qu'ils lui cèdent, avec faculté de substitution au profit de l'Acquéreur pressenti, tous leurs Titres, aux prix, termes et conditions de l'Offre reçue et décrite dans la Notification de Cession.

(b) les Associés Sortants ne seront toutefois tenus de céder leurs Titres conformément à ce qui précède qu'à la condition que l'acquisition de la totalité des Titres par l'Acquéreur soit réalisée dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de remise de la Notification de Cession.

7.4.2 Les Associés Sortants remettront à l'Acquéreur, contre paiement du prix, tous contrats de cession et documents nécessaires pour opérer transfert de propriété des Titres, dûment complétés et signés.

7.4.3 Dans l'hypothèse où le Cédant aurait notifié aux Associés Sortants l'exercice de ses droits au titre du présent article dans les délais et conditions prévus ci-dessus, mais où un ou plusieurs Associés Sortants serai(en)t resté(s) défaillant(s) dans l'exécution de ses/leurs obligations au titre du présent article, le Cédant pourra consigner auprès de la Caisse des Consignations ou auprès de toute autre banque de premier rang le prix des Titres dont la Cession n'aurait pas été obtenue. Dans ce cas, la simple remise à la Société des copies de la Notification de Cession commune indiquant la volonté d'exercer les stipulations du présent paragraphe et du récépissé de la consignation vaudra titre de transfert et obligera la Société à passer les écritures qui en résulteraient dans le registre des mouvements de titres et les comptes d'associés correspondants.

7.4.4 En cas d'exercice de cette faculté de Cession forcée, les dispositions de l'article 7.2 ne s'appliqueront pas.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre gérants (le Conseil), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés pour la gestion quotidienne de la Société et à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés dans toutes les autres circonstances. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers pour la gestion quotidienne de la Société par la signature d'un gérant.

(ii) La Société est engagée vis-à-vis des tiers dans toutes les autres circonstances par le consentement unanime de tous les gérants.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de 30% du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

VIII. Définitions

Art. 19. Définitions.

Contrôle désigne une société en contrôlant une autre soit: (i) lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société, (ii) lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la société, (iii) lorsqu'elle détermine en fait, par les droits de vote

dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société ou (iv) lorsqu'elle est associée ou actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société. La société est présumée exercer ce contrôle lorsqu'elle dispose directement ou indirectement, d'une fraction des droits de vote supérieure à 40% et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne. Pour l'application de cette définition, deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblée générale.

Offre désigne une offre ferme, irrévocable et écrite portant sur l'acquisition ou la cession immédiate, à terme d'un nombre spécifié de Titres, qui indique (i) le nombre et la nature des Titres dont la cession ou l'acquisition est envisagée, (ii) la nature de la cession envisagée, (iii) le prix ou autre contrepartie offerte ou demandée par Titre, (iv) les modalités précises de l'offre (notamment relativement aux modalités de paiement du prix), (v) le nom et l'adresse de l'acquéreur (ainsi que l'ensemble de ses coordonnées sociales) et de la ou des Personnes qui le Contrôlent en dernier ressort, directement ou indirectement et (vi) si l'acquéreur est un Tiers, son engagement ferme et définitif d'adhérer à toute convention extrastatutaire. Toute Offre d'acquisition sera assortie d'un engagement irrévocable de l'acquéreur d'acquiescer les Titres cédés, sous la seule réserve que l'acquisition objet de l'offre soit conditionnée à la purge des droits des associés au titre des présentes, et, le cas échéant, de toute convention extrastatutaire.

Tiers à toute date donnée, désigne toute personne ou entité qui n'est pas associée de la Société à cette date.

Titres, au sens de l'article 7 des Statuts, désigne part sociale, part ou droit représentatif ou susceptible de représenter une quotité du capital et/ou des droits de vote de la Société ou donnant droit, immédiatement ou à terme, par voie notamment de conversion, d'échange ou de remboursement, de présentation d'un bon ou de quelque manière que ce soit, à l'attribution d'une quotité dudit capital et/ou des droits de vote.

Cession désigne toute opération à titre onéreux ou gratuit entraînant le transfert de la pleine propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit de Titres de la Société notamment, mais sans que cette liste soit exhaustive, les ventes, échanges, apports en société, fusions, cessions judiciaires, adjudications, constitution de "trusts", donations, liquidations transmissions universelles de patrimoines, liquidations de communauté ou de successions, y compris en exécution d'une sûreté (par exemple, un nantissement), ainsi que tout démembrement de la propriété entre un ou plusieurs nus propriétaires et un ou plusieurs usufruitiers et tout transfert portant sur la propriété, la nue-propriété, l'usufruit ou tous autres droits dérivant de Titres de la Société (y compris tout droit de vote ou de percevoir un dividende), toute renonciation à bénéficiaire dénommé ou non ainsi que toute cession de droit préférentiel de souscription attaché à un Titre.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

GS Management, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq mille (5.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (50.000),

et

Al Shams Investments Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq mille (5.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (50.000).

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à montant et devise en lettres mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée de deux ans:

- M. Bernard Sagon, né le 4 mai 1955, à Maisons-Alfort (France), ayant son adresse à 28, rue de Lubeck, 75116 Paris;
- M. Jean-Paul Seiller, né le 10 février 1947, à Roquebrune sur Argens (France), ayant son adresse à 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
- M. Paul Harrison, né le 21 juillet 1956 à Oxford (Angleterre), ayant son adresse à 2, Chemin Mont-Blanc, Sous-les-Sentiers 1270 Trélex (Suisse);
- Mme Heather Gray, née le 26 avril 1959 à Kingston (Jamaïque), ayant son adresse à 5 B Waterloo Lane, Pembroke HM 08 (Bermudes).

2. Le siège social de la Société est établi au 9, rue Basse, L-4963 Clémency, Grand Duché de Luxembourg.

114303

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. SCHMITT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41264. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010130435/738.

(100148441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Screaming Eagle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.481.

Extrait du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 29 septembre 2010

Résolution unique:

Le conseil d'administration décide de coopter administrateur en remplacement de Mr Roberto Cappelletti, démissionnaire, Benoit Dayer, Avocat, né le 21 juillet 1954 à Hérémence, Suisse, avec adresse professionnelle au 38 Quai Gustave Ador, CH-1207 Genève, Suisse.

L'élection définitive de Monsieur Dayer sera soumise à la plus proche assemblée générale des actionnaires

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier MANGIULLO

Administrateur

Référence de publication: 2010131179/18.

(100148684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

WT Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.699.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the fifteenth day of September.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MSRESS III Investment Management S.à r.l., société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with registered number B116039, having its registered office at 64, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg; Here duly represented by Jennifer Christ, with professional address at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 14th 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the creation, holding, acquisition, development and realisation of participations, interests and units, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such

participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to:

- acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property;
- participating in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- acting as a member/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "WT Holding Lux S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers and the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he/it owns. Each member has voting rights commensurate with his/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/its/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription – Payment

All the 500 shares have been subscribed by the sole member of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2011.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the member

The incorporating member, representing the Company's entire issued share capital, has immediately passed the following resolutions:

1) The company will be administered by the following managers:

Category A managers:

- Jan Willem Overheul, born on January 4, 1982 in Neerijnen, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Joannes C.L. van de Sanden, born on June 21, 1951 in Jutphaas, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Category B managers:

- Martijn Bosch, born on October 28, 1976 in Hengelo, The Netherlands, with professional address at 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Jan-Dries Mulder, born on February 7, 1973 in Veendam, The Netherlands, with professional address at Kabelweg 37, Coengebouw, 5th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is at 64, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MSRESS III Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie suivant les lois du Luxembourg enregistrée sous le numéro B116039, ayant son siège social au 64, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg; dûment représentée par Jennifer Christ, demeurant professionnellement au 64, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, la création, la détention, le développement et la réalisation de ces participations tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur

de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à:

- l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "WT Holding Lux S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

114309

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Décisions de l'associé

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société a immédiatement procédé à l'adoption des résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Joannes C.L. van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants de catégorie B:

- Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 64, avenue de la liberté, L-1930 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Jan-Dries Mulder, né le 7 février 1973 à Veendam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au Kabelweg 37, Coengebouw, 5th Floor, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 64, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Christ et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40676. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130437/320.

(100148177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Fachmarkt Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 155.753.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of September.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Randalkin Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at Suites 7B&8B, 50, Town Range, Gibraltar, registered with the Gibraltar Register of Companies under number 60116;

2) Divette Holdings (Cyprus) Limited, a company having its registered office at Agiou Pavlou, 15, Ledra House, Agios Andreas, 1105 Nicosia, Cyprus, registered in the Department of Registrar of Companies and Official Receiver Nicosia, Cyprus under number HE 156077,

both here represented by Mr Frank Trinteler, private employee, residing professionally in Schuttrange,

by virtue of two proxies given on the 16th day of September, 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing parties, represented as stated here above,

have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th September, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Fachmarkt Luxembourg Holdings S.à r.l.”

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company’s corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EURO) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.- EURO) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders’ decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 9. Appointment and removal of managers

The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 10. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

10.1 Powers of the board of managers

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

10.2 Procedure

10.2.1 The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

10.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

10.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

10.2.5 The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

10.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.3 Representation

10.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

10.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 13. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

13.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

13.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

13.3 Sole shareholder

(i) Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

(ii) Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

(iii) The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Art. 15. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, represented as stated here above declare to subscribe as follows:

- Randalkin Holdings Limited, prenamed	5,000 shares
- Divette Holdings (Cyprus) Limited, prenamed	7,500 shares
TOTAL:	12,500 shares

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the capital have been entirely subscribed and fully paid up in cash.

Therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200. EUR).

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:

Managers of Class A:

1. Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born in 's-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2. Mrs Michelle Marie Carvill, private employee, born in Down (Ireland) on November 26, 1966, residing professionally at 64 rue Principale, L5367 Schuttrange

Managers of Class B

3. SHRM Corporate Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 78.100

2) The address of the corporation is fixed at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Randalkin Holdings Limited, une société existant sous le droit de Gibraltar, ayant son siège social à Suites 7B&8B, 50 Town Range, Gibraltar, enregistrée au «Gibraltar Register of Companies» under number 60116,

2) Divette Holdings (Cyprus) Limited, une société, ayant son siège social à Agiou Pavlou, 15, Ledra House, Agios Andreas, 1105 Nicosia, Chypre, enregistrée au «Department of Registrar of Companies and Official Receiver Nicosia, Cyprus»,

ici représentées par Monsieur Frank Trinteler, employé privé, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

en vertu de deux procurations datées du 16 septembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés

affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Fachmarkt Luxembourg Holdings S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand- Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pourcent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. Nomination et Révocation des gérants.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 10. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

10.1 Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2 Procédure

10.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

10.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

10.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

10.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

10.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

10.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

10.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.3 Représentation

10.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

10.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14.

- Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

14.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

14.3 Associé unique

(i) Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

(iii) Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionnée ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

- Randalkin Holdings Limited, prénommée	5.000 parts sociales
- Divette Holdings (Cyprus) Limited, prénommée	7.500 parts sociales
TOTAL:	12.500 parts sociales

La totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant le capital social ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en numéraire.

Par conséquent le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve à la disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

Résolutions des associés

1) La Société est administrée, pour une durée indéterminée, par les gérants suivants:

Gérants de Classe A:

1. Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à La Haye (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2. Madame Michelle Marie Carvill, employée privée, née à Down (Irlande) le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Gérants de Classe B:

3. SHRM Corporate Services S.à r.l., une société ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64 rue Principale, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 78.100.

2) L'adresse de la Société est fixée à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. TRINTELER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41343. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131304/426.

(100149828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Finspace S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.251.

In the year two thousand ten, on the twentieth day of September.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Finspace S.A.", a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 131.251 (the "Company").

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, dated 24 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2249 of 9 October 2007. The articles of association of the Company (the "Articles") have been lastly modified pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 12 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 May 2010, number 1101, page 52843.

The meeting is presided by Mr Stephane SABELLA, juriste, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I.- As appears from the attendance list, the one hundred sixtythree million six hundred seventy-eight thousand eighty-eight (163,678,088) shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting which is thus regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

That list and proxies have been signed ne varietur by the appearing persons and the notary.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to create two (2) classes of shares in the Company's share capital in order to have the Company's entire share capital represented by ordinary class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Ordinary Class A Shares"), and by non-voting preferred class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Preferred Class B Shares"), and having the features set forth in the Articles;

2. Decision to convert the existing one hundred sixty-three million six hundred seventy-eight thousand eighty-eight (163,678,088) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, currently held by Ryving Holdings Limited into one hundred sixtythree million six hundred seventy-eight thousand eighty-eight (163,678,088) Ordinary Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

3. Decision to increase the issued share capital of the Company by ten euro (EUR 10.-) in order to raise it from its present amount of one hundred sixty-three million six hundred seventy-eight thousand eighty-eight euro (EUR 163,678,088.-) to one hundred sixty-three million six hundred seventy-eight thousand ninety-eight euro (EUR 163,678,098.-), by creating and issuing ten (10) new Preferred Class B Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and each having the features set forth in the Articles and to be issued fully paid up with a share premium of thirty-eight million sixtythree thousand three hundred twenty-seven euro and thirty-nine cents (EUR 38,063,327.39) by way of contribution in cash; Subscription and payment for the ten (10) new Preferred Class B Shares and waiver of preferred subscription rights;

4. Decision to amend article 3 of the Articles to reflect the decisions referred to above;

5. Decision to further amend articles 4, 5, 6, 10, 11 and 12 of the Articles further to the decisions referred to above, and therefore to wholly restate the Articles;

6. Miscellaneous.

III.- After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting resolves to create two (2) classes of shares in the Company's share capital in order to have the Company's entire share capital represented by Ordinary Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and by Preferred B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and having the features set for the in the Articles.

Second resolution

The general meeting resolves to convert the existing one hundred sixty-three million six hundred seventy-eight thousand eighty-eight (163,678,088) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, currently held by Ryving Holdings Limited, a company organised and existing under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at 1, Iakovou Tompazi, Vashiotis Business Center, 1st Floor, Office/Flat 101, 3107 Limassol, Cyprus, registered with the Department of the Registrar and Official Receiver, Nicosia, Cyprus, under number HE 177409, into one hundred sixty-three million six hundred seventy-eight thousand eighty-eight (163,678,088) Ordinary Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Third resolution

The general meeting resolves to increase the issued share capital of the Company by ten euro (EUR 10) in order to raise it from its present amount of one hundred sixty-three million six hundred seventy-eight thousand eighty-eight euro (EUR 163,678,088.-) to one hundred sixty-three million six hundred seventy-eight thousand ninety-eight euro (EUR 163,678,098.-), by creating and issuing ten (10) new Preferred Class B Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and each having the features set forth in the Articles and to be issued fully paid up with a share premium of thirty-eight million sixty-three thousand three hundred twenty-seven euro and thirty-nine cents (EUR 38,063,327.39) by way of contribution in cash, to be subscribed and issued as follows:

Subscription and Payment and Waiver of preferred subscription rights:

Sumitomo Metal Industries, Ltd., a company organised and existing under the laws of Japan, having its registered office at 5-33, Kitahama 4-chome, Chuo-ku, Osaka 541-0041, Japan (the "Subscriber"), represented by Mrs Patricia SONDHIL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Tokyo on September 16th, 2010, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

subscribes for ten (10) Preferred Class B Shares of one euro (EUR 1) each in the Company to be issued with a share premium of thirty-eight million sixty-three thousand three hundred twenty-seven euro and thirty-nine cents (EUR 38,063,327.39) for a total issue price of thirty-eight million sixty-three thousand three hundred thirty-seven euro and thirty-nine cents (EUR 38,063,337.39) paid by it through a contribution in cash; proof that the amount of thirty-eight million sixtythree thousand three hundred thirty-seven euro and thirty-nine cents (EUR 38,063,337.39) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

In accordance with article 32-3 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the shareholder other than the Subscriber waives its preferred subscription rights in respect of the issue of the ten (10) new Preferred Class B Shares pursuant to this resolution.

Fourth resolution

Further to the above resolutions, the general meeting resolves to completely amend articles 3, 4, 5, 6, 10, 11 and 12 of the Articles and therefore to wholly restate the Articles, which shall read as follows:

FINSPACE S.A. ARTICLES OF ASSOCIATION:

Art. 1. There exists a public limited liability company (Société Anonyme) under the name of "FINSPACE S.A." governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended, by these articles of association and by any agreement which may be entered into between the shareholders of the company and the company from time to time (as it may be amended or modified from time to time) (a "Shareholders' Agreement").

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is established for an unlimited period. The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the law for the amendment of the articles of association.

Art. 2. The company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the company owning such investments.

The company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

The company may in particular enter into the following transactions it being understood that the company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of listed or non-listed bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

In addition to the foregoing, the company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The corporate capital is set at one hundred sixtythree million six hundred seventy-eight thousand ninety-eight euro (EUR 163,678,098.-) divided into one hundred sixty-three million six hundred seventy-eight thousand ninety-eight

(163,678,098) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the features set forth in these articles of association, and distributed as follows:

one hundred sixty-three million six hundred seventy-eight thousand eighty-eight (163,678,088) ordinary class A shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Ordinary Class A Shares"), and

ten (10) non-voting preferred class B shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Preferred Class B Shares").

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders. They shall be issued and transferred in accordance with the provisions of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended, of these articles of association and of any Shareholders' Agreement.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may repurchase its own shares by means of its available reserves and in compliance with the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law on commercial companies dated 10 August 1915.

The share capital of the company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to amend the articles of association.

Art. 5. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors will be appointed as directors of category A, category B or category C. At the occasion of the appointment of a director, the general meeting will give him a power of signature A or a power of signature B. The holders of Preferred Class B Shares shall be entitled, at any time, to propose one director for appointment by the general meeting. The director appointed accordingly upon proposal of the holders of Preferred Class B Shares shall be a category C director.

The directors shall be appointed for a maximum period of six years; they shall be re-eligible and may be removed at any time.

The holders of Preferred Class B Shares shall be entitled at any time to propose for appointment a new category C director to replace a person nominated by them who resigned or was dismissed as such. The holders of Preferred Class B Shares shall also be entitled to propose for removal from office a person nominated as such by them and to propose for appointment another person in his place.

In the event of vacancy of a member of the board of directors, the remaining directors thus appointed may elect a director to fill such vacancy; in such case the general meeting, during its first forthcoming meeting, will be asked to ratify such election.

Art. 6. The board of directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the achievement of the corporate object of the company; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within its competence.

The board of directors will conduct the business and affairs of the company in accordance with the terms of any Shareholders' Agreement.

The board may in particular float bond debt, under the form of bearer or registered bonds, having any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The board of directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the company.

A shareholders meeting is required for the sale and purchase of shares or quotas in third-party companies.

The board of directors will keep the holders of Preferred Class B Shares reasonably informed of the management of the company, including providing them with financial statements and consolidated financial statements, if any, of the company, as soon as they have been prepared.

The board of directors will elect a chairman among its members.

The board of directors can validly deliberate and act only if at least two (2) of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telefax or e-mail being permitted.

Each director present personally or by his proxy or attending via video-conferencing equipment or conference call (provided that each participating director is able to hear and to be heard by all other participating directors whether or not using this technology) shall have one vote at all meetings of the board of directors or any adjournment thereof, provided that if any director is not present or attending via video-conferencing equipment or conference call at any board meeting, such director may by notice to the company, given before or at the relevant meeting, appoint another director as his proxy to act in his place and generally at such meeting, with the right to attend the meeting and to cast a separate vote on behalf of the director appointing him.

In case of urgency, the directors may vote in writing including letter, telegram, telefax, e-mail as well as by teleconference. If decisions are taken by teleconference or emails, they shall be recorded in minutes and signed by all directors participating at the meeting. Written resolutions, approved and signed by all the directors shall have the same effect as resolutions taken at a meeting of the board of directors. Decisions of the board of directors may also be taken by circular means.

The resolutions of the board of directors shall require the majority vote, the chairman having a casting vote in case of ballot.

The company is validly bound by the joint signatures of one director of category A and one director of category B.

Art. 7. The company shall be supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders, who shall be appointed for a maximum period of six years and who shall be reeligible and may be removed at any time.

Art. 8. The company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The annual general meeting shall be held on May 23th at 2:30 p.m. in Luxembourg, at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is not a business day, the meeting shall be held on the next following business day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each Ordinary Class A Share gives the right to one vote. The Preferred Class B Shares are shares representing the share capital without voting rights. They shall however grant voting rights to their holders in the cases set forth in the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Decisions shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented. However, resolutions to alter the articles of association may only be adopted in accordance with the conditions provided by the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended. In addition where there is more than one class of shares and the resolution of the general meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil with respect to each class the conditions as to attendance and majority laid down in the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended, relating to amendment of articles of association.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits; the determination of the conditions and amount of such a distribution shall in any event comply with and be taken in accordance with the provisions of any Shareholders' Agreement.

The Preferred Class B Shares are entitled to a cumulative annual dividend per share, such cumulative annual dividend to be calculated as five per cent (5%) of their nominal value as well as to a preferential dividends in an amount equal to the lesser of (i) 5% (five per cent.) of 25% (twenty-five per cent.) of the net profits of the company and (ii) USD 7,500,000 (seven million five hundred thousand United States Dollars) (the "Preferred Dividend"), that is legally available for distribution in compliance with the conditions set forth in the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Preferred Dividend, if any, shall be paid within 6 months from the end of the relevant financial year. If, in a given financial year, the Preferred Dividend is less than USD 7,500,000 (seven million five hundred thousand United States Dollars), subject to the precedent paragraph, the shortfall thereof shall be accumulated and, subject to profits legally available for distribution, the company shall distribute such accumulated amount in the following financial year provided that such accumulated amount to be so distributed shall not exceed in each financial year the amount equal to 5% (five per cent.) of 25% (twenty-five per cent.) of the net profits of the company that is legally available for distribution in respect of such financial year.

Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the board of directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 12. In the event of a dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the general meeting of shareholders resolving upon such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

After clearance of all debts, the holders of Preferred Class B Shares shall receive payment of their accumulated Preferred Dividend which has not yet have been recovered up.

Thereafter the holders of Preferred Class B Shares shall receive reimbursement of their nominal value of their Preferred Class B Shares.

Thereafter the holders of Ordinary Class A Shares shall receive reimbursement of the nominal value of their Ordinary Class A Shares.

Finally, whatever remains shall be divided proportionally among all shareholders.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these articles of association or any Shareholders' Agreement do not state otherwise.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de "Finspace S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 131.251 (la "Société").

La Société a été constituée le 24 août 2007 par acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2249 du 9 octobre 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1101 du 26 mai 2010, page 52843.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme en tant que secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. - Il ressort de la liste de présence que les cent soixante-trois millions six cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-huit (163.678.088) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, sont représentées à cette assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

La liste et les procurations, sont signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire.

II. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'introduire deux (2) classes d'actions dans le capital social de la Société afin que le capital social intégral de la Société soit représenté par des actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ("Actions Ordinaires de Classe A"), et par des actions préférentielles de classe B sans droit de vote d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ("Actions Préférentielles de Classe B"), ayant les caractéristiques indiquées dans les Statuts;

2. Décision de convertir les cent soixante-trois millions six cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-huit (163.678.088) actions existantes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, actuellement détenues par Ryving Holdings Limited en cent soixante-trois millions six cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-huit (163.678.088) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

3. Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-trois millions six cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-huit euros (EUR 163.678.088) à cent soixante-trois millions six cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 163.678.098) par la création et l'émission de dix (10) nouvelles Actions Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et ayant les caractéristiques déterminées par les Statuts, émis et entièrement libérées avec une prime d'émission de trente-huit millions soixante-trois mille trois cent vingt-sept euros et trente-neuf cents (EUR 38.063.327,39) par voie de contribution en numéraire;

Souscription et libération pour les dix (10) nouvelles Actions Préférentielles de Classe B et renonciation du droit préférentiel de souscription;

4. Décision de modifier l'article 3 des Statuts afin de refléter les décisions visées ci-dessus;
5. Décision de modifier les articles 4, 5, 6, 10, 11 et 12 des Statuts à la suite des décisions ci-dessus, et donc d'entièrement refondre les Statuts;
6. Divers.

III. - Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises unanimement:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'introduire deux (2) classes d'actions dans le capital social de la Société afin que le capital social intégral de la Société soit représenté par des Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et par des Actions Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les caractéristiques indiquées dans les Statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir les cent soixante-trois millions six cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-huit (163.678.088) actions existantes, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, actuellement détenues par Ryving Holdings Limited, une société organisée et régie selon les lois de la République de Chypre, ayant son siège social au 1, Iakovou Tompazi, Vashiotis Business Centre, 1^{ère} étage, Bureau 101, 3107 Limassol, Chypre, immatriculée auprès du Department of the Registrar and Official Receiver, Nicosia, Chypre, sous le numéro HE 177409, en cent soixante-trois millions six cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-huit (163.678.088) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-trois millions six cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-huit euros (EUR 163.678.088,-) à cent soixante-trois millions six cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 163.678.098,-) par la création et l'émission de dix (10) nouvelles Actions Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les caractéristiques indiquées dans les Statuts et qui seront émises entièrement libérées avec une prime d'émission de trente-huit millions soixante-trois mille trois cent vingt-sept euros et trente-neuf cents (EUR 38.063.327,39) par voie de contribution en numéraire, qui seront souscrites et émises comme suit:

Souscription et Libération et Renonciation des droits préférentiels de souscription:

Sumitomo Metal Industries, Ltd., une société organisée et régie selon les lois du Japon, ayant son siège social au 5-33, Kitahama 4-chome, Chuo-ku, Osaka 541-0041, Japon (le "Souscripteur"), représentée par Madame Patricia SONDH, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Tokyo le 16 septembre 2010, qui signée «ne varietur» par la personne comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

souscrit à dix (10) Actions Préférentielles de Classe B d'un euro (EUR 1) chacune de la Société, émis avec une prime d'émission de trente-huit millions soixante-trois mille trois cent vingt-sept euros et trente-neuf cents (EUR 38.063.327,39) pour un prix total de trente-huit millions soixante-trois mille trois cent trente-sept euros et trente-neuf cents (EUR 38.063.337,39) payé en contribution en numéraire; la preuve que le montant de trente-huit millions soixante-trois mille trois cent trente-sept euros et trente-neuf cents (EUR 38.063.337,39) correspondant à cette apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au notaire soussigné, qui reconnaît expressément la réception de la preuve de paiement.

Conformément à l'article 32-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'actionnaire autre que le Souscripteur renonce à son droit préférentiel de souscription à l'égard de l'émission de dix (10) nouvelles Actions Préférentielles de Classe B conformément à la présente résolution.

Quatrième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'assemblée générale décide de modifier entièrement les articles 3, 4, 5, 6, 10, 11 et 12 des Statuts et donc de refondre les Statuts qui auront la teneur suivante:

FINSPACE S.A. STATUTS COORDONNES

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FINSPACE S.A.", régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par les présents statuts ou par tout pacte qui pourrait être conclu entre les actionnaires de la société et la société (tel qu'il pourrait être amendé ou modifié) (un "Pacte d'Actionnaires").

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

La société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la société détenant ces investissements.

La société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, cotés ou non cotés, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et
- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

Outre ce qui précède, la société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent soixante-trois millions six cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 163.678.098,-), divisé en cent soixante-trois millions six cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-dix-huit (163.678.098) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant chacune les caractéristiques déterminées par les présents statuts, et réparties comme suit:

- cent soixante-trois millions six cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-huit (163.678.088) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions Ordinaires de Classe A"), et
- dix (10) actions préférentielles de classe B sans droit de vote d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions Préférentielles de Classe B").

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées par action en plus de leur valeur nominale seront transférées.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles sont émises et cessibles conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, des présents statuts ou de tout Pacte d'Actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A, de la catégorie B ou de la catégorie C. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B". Les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe B auront le droit de proposer à tout moment un administrateur aux fins de nomination par l'assemblée générale. L'administrateur ainsi nommé sur proposition des détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe B sera un administrateur de la catégorie C.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe B seront autorisés à tout moment à proposer un nouvel administrateur de catégorie C aux fins de nomination pour remplacer une personne proposée par eux qui aurait démissionné ou été révoquée en tant que tel. Les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe B seront également autorisés à proposer pour révocation une personne proposée par eux et à proposer aux fins de nomination une autre personne en remplacement de celle-ci.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion ultérieure, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration conduit les affaires de la société en conformité avec les termes de tout Pacte d'Actionnaires.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

L'acquisition et la vente de parts ou actions de sociétés tierces relèvent de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration tiendra les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe B raisonnablement informés de la gestion de la société, en ce compris en leur fournissant les états financiers et les états financiers consolidés de la société dès qu'ils auront été préparés.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si deux (2) de ses membres au moins sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Chaque administrateur présent en personne ou par son mandataire ou assistant par vidéoconférence ou conférence téléphonique (étant entendu que chaque administrateur participant soit en position d'entendre et d'être entendu par les autres administrateurs participants utilisant ou non cette technique) aura droit à une voix à toute les réunions du conseil d'administration ou à tout d'administration reporté, étant entendu que si un administrateur n'est pas présent ou n'assiste pas par vidéoconférence ou conférence téléphonique à une réunion du conseil d'administration, cet administrateur peut suivant notification faite à la société faite avant ou au moment de ladite réunion, nommer un autre administrateur en tant que mandataire pour agir à sa place et généralement à ladite réunion, avec le droit d'assister à la réunion et de voter au nom de l'administrateur qui l'a nommé.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie "A" et d'un administrateur de la catégorie "B".

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 23 mai à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque Action Ordinaire de Classe A donne droit à une voix. Les Actions Préférentielles de Classe B sont des actions représentatives du capital sans droit de vote. Elles donneront néanmoins droit de vote à leurs détenteurs dans les cas énoncés par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, quelque soit la proportion du capital représentée. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts ne peuvent être adoptées qu'aux conditions prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. En outre lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions et que la délibération de l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, la délibération doit, pour être valable, réunir dans chaque catégorie les conditions de présence et de majorité requises par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales pour la modification des statuts.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net; la détermination des conditions et du montant d'une telle distribution sera en tout état de cause prise en conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires.

Les Actions Préférentielles de Classe B confèrent le droit à un dividende annuel cumulatif par action correspondant à cinq pour cent (5%) de leur valeur nominale ainsi qu'à un dividende privilégié d'un montant égal au plus petit de (i) 5% (cinq pour cent) de 25% (vingt-cinq pour cent) des bénéfices nets de la société et (ii) 7.500.000 USD (sept million cinq cent mille Dollars américains) (le "Dividende Privilégié") qui serait légalement disponible pour distribution conformément aux conditions prescrites par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le Dividende Privilégié, s'il existe, sera payé dans les 6 mois de la fin de l'année sociale correspondante. Si, pour une année sociale donnée, le Dividende Privilégié est inférieur à 7.500.000 USD (sept million cinq cent mille Dollars américains), sous réserve du paragraphe précédent, la différence en sera reportée et, sous réserve des bénéfices légalement disponibles pour distribution, la société distribuera le montant ainsi reporté l'année sociale suivante pour autant que le montant ainsi reporté qui devrait être distribué n'excède pas pour chaque année sociale un montant égal à 5% (cinq pour cent) de 25% (vingt-cinq pour cent) des bénéfices nets de la société qui seraient disponibles pour distribution en rapport avec ladite année sociale.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Après règlement de toutes les dettes, les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe B recevront paiement de leur Dividende Privilégié accumulé qui n'a pas été récupéré.

Ensuite, les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe B recevront remboursement de la valeur nominale de leurs Actions Préférentielles de Classe B.

Ensuite, les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A recevront remboursement de la valeur nominale de leurs Actions Ordinaires de Classe A.

Finalement, tout ce qui reste sera partagé proportionnellement entre tous les actionnaires.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts ou par tout Pacte d'Actionnaires.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites personnes comparantes ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: S. Sabella, I. Dias, R. Thill, P. Sondhi et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41586. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010130573/533.

(100149305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Leverage S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 121.149.

—
Extrait de la résolution prise par le gérant unique de la société en date du 16 septembre 2010

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique de la Société en date du 16 septembre 2010 que le gérant décide de transférer le siège social de la société Leverage S.à.r.l, au 18, rue Robert Stümper, à L-2557 Luxembourg (B.P. 76 L-2010 Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010130830/16.

(100147833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Logica Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 35.212.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} septembre 2010

Les membres du Conseil d'administration ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Jean-Luc MERMOZ de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué à la gestion journalière datée du 31 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010130829/11.

(100147916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

MindRich S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 120.974.

—
Extrait de la résolution prise par le gérant unique de la société en date du 16 septembre 2010

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique de la Société en date du 16 septembre 2010 que le gérant unique décide de transférer le siège social de la société MindRich S.à.r.l, au 18, rue Robert Stümper, à L-2557 Luxembourg (B.P. 76 L-2010 Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010130832/16.

(100147876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Notz, Stucki Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 35.060.

—
EXTRAIT

Il ressort de résolutions prises par le conseil d'administration en date du 23 juillet 2010, que le siège social de la société est transféré du 74, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Xavier SCHMIT

Référence de publication: 2010130836/13.

(100147682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Opus Investments Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.629.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 septembre 2010:

Le mandat de commissaire aux comptes de la Société Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été révoqué avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Opus Investments Manager S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010130840/15.

(100147394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Peiffer Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 15, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 101.611.

—
Extrait de Assemblée Générale extraordinaire du 20 avril 2010

Le point n° 1. est abordé:

A l'unanimité, le transfert du siège social à l'adresse suivante: 15 Rue des Tilleuls à L-8832 ROMBACH est accepté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 15 minutes.

PEIFFER Christian

Le Gérant

Référence de publication: 2010130843/13.

(100147812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Polyfilms Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.561.

—
*Extrait du procès verbal des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 août 2010:**Sixième résolution:*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 65, rue des Romains L-8041 Strassen au 182, route d'Arlon L-8010 Strassen, à compter du 15 mai 2010.

Strassen, le 24 août 2010.
Pour extrait conforme
Guillaume BERNARD
Expert-Comptable

Référence de publication: 2010130844/15.

(100147645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Tube I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.154.

—
EXTRAIT

La dénomination sociale de l'associé unique est désormais la suivante:

Knightrider Holding Guernsey I Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010130858/16.

(100147397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

in vino, Gildas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 105, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 81.140.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130865/10.

(100148491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

S.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8808 Arsdorf, 30, rue du Lac.

R.C.S. Luxembourg B 125.657.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2010130849/11.

(100147809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Sam et Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8274 Kehlen, 22, am Kepbrill.

R.C.S. Luxembourg B 93.830.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2010130850/11.

(100147803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

TPG Capital - Russia, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.362.

—
EXTRAIT

En date du 31 mai 2010, l'associé unique de la Société a accepté la démission de Gary Douglas Puckett en tant que gérant de la Société avec effet au 31 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010130856/15.

(100147684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Fidustar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 113.969.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 juin 2010.

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Mme Natalya STRASCHEVSKAYA-TUMMINELLI de son poste d'administrateur.

L'assemblée nomme en son remplacement comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011: Madame Caroline VAN KASTEREN, agent immobilier, née le 27 septembre 1973 à Luxembourg, et demeurant à L-1145 Luxembourg, 15, rue des Aubépines.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010131114/17.

(100148201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Vensolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 45B, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.332.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2010130862/11.

(100147807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

VG V Poolfonds HF Harcourt SA, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.212.

—
Il est à noter les changements d'adresse suivants:

Nom, Prénom(s)

Fonction

Nouvelle adresse

VAREIKA, Michael M.

Verwaltungsratsmitglied

8, rue Killebiert L-5762 Hassel

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010130863/14.

(100147697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010130867/13.

(100148308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Il Destino, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 1, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 117.070.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 juin 2010.

1. L'assemblée accepte à l'unanimité la démission du gérant administratif Mme Natalya STRASCHEVSKAYA-TUMMINELLI et du gérant technique M. Carlos Manuel MARQUES.
2. L'assemblée nomme comme gérant pour une durée indéterminée M. Joe THIELEN, juriste, né le 20 novembre 1958 à Luxembourg, demeurant à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
3. Le siège de la société est transféré à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010131129/16.

(100148205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

AEIF LH Sub 05 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010130868/13.

(100148288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

AEIF LH Sub 06 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010130869/13.

(100148305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

AEIF LH Sub 07 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010130870/13.

(100148291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Fortuna Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.201.

Le bilan au 30 Avril 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Septembre 2010.

Pour FORTUNA SELECT FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010130905/15.

(100148238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

AEIF LH Sub 08 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 145.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010130871/13.

(100148294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

AEIF LH Sub 09 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 145.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010130872/13.

(100148298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

AEIF LH Sub 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 147.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010130873/13.

(100148304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Savini Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3670 Kayl, 204, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 26.600.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010130926/15.

(100148180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

All Mechanics Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 78.241.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130875/10.

(100148741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

All Mechanics Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 78.241.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130876/10.

(100148742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

BBF SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 46.733.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2010130879/12.

(100148209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

BBF SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 46.733.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2010130880/12.

(100148211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Café Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 75.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130886/10.

(100148360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

BBF SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 46.733.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2010130881/12.

(100148213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

BBF SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 46.733.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2010130882/12.

(100148220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Coiffure Raison, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5892 Alzingen, 25, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 16.671.

Le bilan et le pertes et profits au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Coiffure Raison S.àR.L.

Pour mandat

GENIN Nathalie

Référence de publication: 2010130884/14.

(100148277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Tasco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.309.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010:

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Alamichel Claire, employée privée, née le 11 avril 1979 à Toulouse (France) résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010131193/16.

(100148273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Carmelia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.169.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Alamichel Claire, employée privée, née le 11 avril 1979 à Toulouse (France), demeurant professionnellement 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivo, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

Carmelia Investments S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010131072/19.

(100148405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Coiffure Raison, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5892 Alzingen, 25, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 16.671.

Le bilan et le pertes et profits au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Coiffure Raison S.àR.L.

Pour mandat

GENIN Nathalie

Référence de publication: 2010130885/14.

(100148279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Café Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 75.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130887/10.

(100148361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Agilitas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 96.302.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010131048/10.

(100148547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Sartos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 136.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131022/10.

(100148904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Deutsche Benelux Investitionen (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 43.515.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010130986/10.

(100148914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.
